

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages

Année scolaire: 2023-24

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Principales évaluations

À la fin de chaque étape, les élèves seront évalués dans les disciplines indiquées dans le tableau qui se trouve au verso. De plus, de façon régulière, le développement des compétences ainsi que les connaissances acquises seront évalués par différents moyens (contrôles, dictées, projets, examens, etc.).

Épreuves obligatoires à la fin de l'année scolaire :

Fin des cycles 2 et 3 : Les épreuves obligatoires du Ministère en écriture, lecture et mathématique seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour 20% du résultat final.

MATHÉMATIQUE : 2^e année du 2^e cycle. Ce sont des épreuves du CSSD qui compteront pour 10% du résultat final.

Présence aux épreuves ministérielles et commission scolaire

Voici un rappel du caractère officiel de l'horaire des épreuves obligatoires et des épreuves uniques. L'article 4.3.8 du Guide de gestion de la sanction des études indique que les seuls motifs pouvant justifier l'absence d'un élève à une épreuve unique ou obligatoire sont une maladie sérieuse ou un accident confirmé par une attestation médicale, le décès d'un proche parent, la convocation à un tribunal ou la participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études. **Toutes les absences pour des motifs autres que ceux énumérés ci-haut doivent être traitées comme des absences non motivées et se voir attribuer un résultat de zéro.**

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

Autres commentaires et compétences**

Tel qu'identifié dans le tableau, les compétences suivantes devront faire l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins : organiser son travail, travailler en équipe et exercer son jugement critique. Bien que toutes les compétences soient développées en cours d'année, des modalités d'application progressive nous autorisent toujours à ne faire de commentaires que sur l'une de ces quatre compétences, et ce, à l'étape que nous jugeons la plus appropriée.

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Nous vous rappelons également les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant le 13 octobre 2023.
Premier bulletin	Le bulletin sera disponible sur Mosaïk-portail le 17 novembre 2023 et la rencontre de parents aura lieu le 23 novembre 2023. Ce bulletin couvrira la période du 30 août 2023 au 10 novembre 2023 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible sur Mosaïk-portail le 23 février 2024 et la rencontre de parents sera le 29 février 2024. Ce bulletin couvrira la période du 13 novembre 2023 au 16 février 2024 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible sur Mosaïk-portail le 28 juin 2024. Il couvrira la période s'échelonnant du 19 février 2024 jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 % du résultat final de l'année.

Verso...

			Résultat inscrit au bulletin		
Disciplines			1 ^{re} étape (20 %)	2 ^e étape (20 %)	3 ^e étape (60 %) (*)
Français, langue d'enseignement	Lire	50 % (1 ^{er} et 2 ^e cycles) 40 % (3 ^e cycle)	✓	✓	✓
	Écrire	30 % (1 ^{er} et 2 ^e cycles) 40 % (3 ^e cycle)	✓ (sauf 1 ^{re} année)	✓	✓
	Communiquer oralement	20 % (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles)		✓ (40%)	✓
Mathématique	Résoudre une situation-problème	20 % (1 ^{er} cycle) 30 % (2 ^e et 3 ^e cycles)	✓ (sauf 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e)	✓	✓
	Utiliser un raisonnement mathématique	80 % (1 ^{er} cycle) 70 % (2 ^e et 3 ^e cycles)	✓	✓	✓
Anglais 1 ^{er} cycle	Comprendre des textes entendus	60%		✓ (40%)	✓
	Communiquer oralement	40 %		✓ (40%)	✓
Anglais 2 ^e et 3 ^e cycles	Communiquer oralement en anglais	50 % (2 ^e cycle) 45 % (3 ^e cycle)		✓ (40%)	✓
	Comprendre des textes lus et entendus	35 % (2 ^e et 3 ^e cycles)		✓ (40%)	✓
	Écrire des textes	15 % (2 ^e cycle) 20 % 3 ^e cycle)		✓ (40%)	✓
Science et technologie (2 ^e et 3 ^e cycles)		100 %	✓	✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (2 ^e et 3 ^e cycles)		100 %	✓	✓	✓
Éducation physique et à la santé		100 %		✓ (40%)	✓
Éthique et culture religieuse		100 %	✓ 2 ^e cycle seulement	✓	✓
Arts plastiques		100 %		✓ (40%)	✓
Musique		100 %		✓ (40%)	✓
Autres compétences	Savoir communiquer				
	Organiser son travail	1 ^{er} cycle	✓ (+3 ^e année)		✓
	Travailler en équipe	2 ^e cycle	✓(sauf 3 ^e année)		✓
	Exercer son jugement critique	3 ^e cycle	✓		✓

***Fin du 2^e cycle :** Des épreuves obligatoires seront administrées. Celles-ci compteront pour 20 % du résultat de la 3^e étape.

***Fin du 2^e cycle :** Une épreuve obligatoire du Ministère en lecture et en écriture sera administrée. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final.

***Fin du 3^e cycle :** Une épreuve obligatoire du Ministère en lecture, en écriture et en mathématique sera administrée. Celle-ci comptera pour 20 % de résultat final.